



FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE

"MARCHANDISES TRANSPORTEES"

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 N° 78.17 relative à l'informatique, au x fichiers et au x libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société.

"La proposition ou formulaire de déclaration du risque n'engage ni l'assuré ni l'assureur" (article L.112-2 du Code des Assurances). Seule la police ou la note de couverture constate leur engagement réciproque.

Si le formulaire de déclaration du risque qui nous est soumis est incomplet, nous ne pourrions donner au proposant qu'une tarification indicative. La tarification définitive ne sera fixée que lorsque le preneur d'assurance nous aura fourni le dossier complet permettant d'apprécier le risque.

Courtier :	Date d'effet :
	Echéance Annuelle
	Périodicité : Annuelle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/>
	Durée :

1. PROPOSANT *Sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit

1.1 **Nom (ou raison sociale)**

1.2 **Adresse (ou siège social)**

1.3 **Filiales**

1.4 **Secteur d'activité**

1.5 **Chiffre d'affaires hors taxes (sur les 3 dernières années)**

préciser si le chiffre d'affaires correspond bien aux différents volumes transportés annuellement

	N -1.	N	N +1 (prévisionnel).
FranceEurEurEur
ConsolidéEurEurEur

2. IDENTIFICATION DES MARCHANDISES TRANSPORTEES

2.1 **Nature des produits**

- achetés :

- vendus :

2.2 **Emballages** (préciser si les marchandises sont destinées à voyager à nu, en container, en caisse ...)



3. IDENTIFICATION DES TRAFICS

3.1 Pour les achats :

- Provenance
-
- Contrats d'achat : (préciser les types d'incoterms les plus communément utilisés : CIF, FOB, Ex works ...)
-
- Mode de transport (mer, air, terre, Poste) exprimé en pourcentage
-
- Valeurs maximum transportées par expédition :
-

3.2 Pour les ventes :

- Destination
-
- Contrats de vente : (préciser les types d'incoterms les plus communément utilisés : CIF, FOB, Ex works ...)
-
- Mode de transport (mer, air, terre, Poste) exprimé en pourcentage
-
- Valeurs maximum transportées par expédition
-

3.3 Transports pour propre compte :

- Zone géographique
-
- Nombre de véhicules (préciser si +/- de 3 T)
- Valeurs en risques par véhicule
-

3.4 Transports inter-usines/Dépôts :

OUI NON

Si Oui, préciser

- Moyens de transports : T ransporteurs véhicules de la société
- Mode de transports : T errestre Maritime Aérien
- Fréquence et volumes transportés :
-

3.5 S.A.V :

OUI NON

Si Oui, préciser

- Moyens de transports : T ransporteurs véhicules de la société
- Mode de transports : T errestre Maritime Aérien



- Fréquence et volumes transportés :
.....
.....

4. GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Participation à des foires/expositions : OUI NON

Si Oui, préciser :

- Valeur maximum par exposition
- la fréquence annuelle
-
- les principaux sites d'exposition
-
-

5. OBSERVATIONS

Disposez-vous de transporteurs réguliers avec lesquels vous développez un réel partenariat ? OUI NON

Si Oui, avez-vous conclu avec certains d'entre eux des accords particuliers d'indexation ? OUI NON

.....
.....

6. IDENTIFICATION DES ANTECEDENTS

Avez-vous fait l'objet de sinistres ces trois dernières années ?
.....
.....
.....

Pour chacune des TROIS dernières années, remplir le tableau ci-dessous :

Année	Nombre	Montant des sinistres réglés	Montant des sinistres en suspens	Recours éventuels ou encaissés

Des mesures ont-elles été prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature que ceux déjà survenus ? OUI NON

Si oui lesquelles ?.....
.....
.....



Le proposant a-t-il connaissance d'autres événements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de la garantie d'assurance ? OUI NON

Si oui, fournir les détails

.....
.....

7. SITUATION D'ASSURANCE

7.1 Etiez vous assuré pour les risques dont vous demandez la garantie ? OUI NON

Si non, pourquoi ?

.....

7.2 Assureur précédent :

N° de contrat : Montants de garantie :

T arification :

7.3 Avez vous été titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent assureur, d'une résiliation pour sinistre au cours des 12 derniers mois ?

OUI NON

7.4 Motifs du changement d'assureur :

.....
.....
.....

7.5 Autres contrats sur lesquels ALBINGIA est intéressé :

.....
.....
.....

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire, et à le compléter suivant vos propres besoins.

Vous certifiez ex actes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après. Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise de la présente proposition, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à

Le

Signature du Courtier, apporteur de l'affaire :

Faites précéder la signature de «Lu et Approuvé» et apposer le cachet du proposant

Extraits du Code des Assurances

Article L. 113-8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Le primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113-9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps ou l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.